

DÉPARTEMENT de l'ISÈRE

Arrondissement de
LA TOUR DU PIN
Canton de
CHARVIEU-CHAVAGNEUX

HÔTEL DE VILLE
de
CHARVIEU-CHAVAGNEUX



CONSEIL MUNICIPAL
du 23 mai 2018

-----/-----
COMPTE RENDU SOMMAIRE

L'an deux mille dix huit le 23 mai, à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de CHARVIEU-CHAVAGNEUX (Isère) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Gérard DEZEMPTÉ, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 27

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 mai 2018

ÉTAIENT PRÉSENTS M. DEZEMPTÉ, Mme PAIN, M. JOANNON, Mme OBRIER, M. CERVERA, Mme SERRANO, M. LYOËN, Mme RIGOT, M. MUTTER, Mme MONIN,, Mme PENNONI, M. COQUARD, Mme BERNARD, M. ZULIANI, Mme MULLER, M. COLAMARTINO, Mme GARSİ, Mme FAILLA, M. LAPORTE, Mme COLIN, M. PETITPAS, Mme MIOCHE ;

ÉTAIENT EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :

M. RAY	par M. DEZEMPTÉ
Mme ALBERICH	par Mme PAIN
Mme BOURDET	par M. JOANNON
M. DEFRADAS	par Mme OBRIER

ÉTAIT ABSENT : M. GAUTHIER

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Jeanine FAILLA est nommée Secrétaire de séance.

=====

Le Conseil Municipal,

- **A décidé à l'unanimité d'ajouter le point suivant à l'Ordre du Jour** : Réfection des deux courts de Tennis : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental et tous autres organismes
- **A approuvé** le Procès-verbal de la Séance du 10 avril 2018
- **A décidé à l'unanimité d'allouer à l'unanimité des subventions aux associations suivantes** (1 président d'association ne votant pas) :
 - ✓ AMICALE DES POMPIERS
 - ✓ SHOGUN CLUB
 - ✓ SOPCCT RUGBY
 - ✓ ASSOCIATION CULTURELLE ROSITA
 - ✓ SOPCC BASKET CLUB
 - ✓ ASSOCIATION CULTURELLE ARMENIENNE
 - ✓ UMAC
- **A fixé à l'unanimité** un nouveau montant pour la caution des salles festives
- **A approuvé à l'unanimité** la modification du tableau des effectifs du Personnel
- **A pris acte** de la décision relative à la personne détachée dans l'emploi de Directeur Général des Services
- **A autorisé à l'unanimité** Monsieur le Maire à signer la Convention de servitude avec ENEDIS relative à la parcelle AE196
- **A autorisé à l'unanimité** Monsieur le Maire à déposer auprès du Conseil Départemental de l'Isère et autres organismes une demande de subvention relative à la réfection des deux courts de tennis

Présent document établi pour être affiché conformément aux articles L 2121-25 et R 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à CHARVIEU-CHAVAGNEUX, le 24 mai 2018



Le Maire,


Gérard DEZEMPTÉ,
Conseiller Départemental de l'Isère

